Envoyé en préfecture le 09/05/2019
Reçu en préfecture le 09/05/2019
Affiché le 09/05/2019
ID : 040-244000675-20190507-DEL50_2019_2-DE

URBANISME

UA — Limite et nom de zone

Emplacements réservés

- Voirie, ouvrages publics et installations d'intérêt général
- Logement locatif social

Prescriptions d'implantation

- Marge de recul particulière

Commerce et artisanat

- Linéaire de préservation de la diversité commerciale

Autres prescriptions

- **OAP** — Orientation d'aménagement et de programmation *cf plans détaillés en annexes*
- Règles de stationnement minoré (proximité d'un transport en commun en site propre)
- Bâtiment susceptible de changer de destination *cf liste détaillée dans le règlement écrit*
- Règles architecturales particulières
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

RISQUES

Prescriptions liées au risque inondation

- Zones avec limitations de la constructibilité définies au Plan de Prévention du Risque Inondation
- Zones de risque de crues fortes identifiées dans les Atlas Inondation

Prescriptions liées au risque incendie de forêt

- Zone d'aléa fort feu de forêt
- Zone de contact entre les zones d'urbanisation habitat diffus et l'espace boisé, matérialisant les enjeux de la prévention du risque incendie de forêts

Prescriptions liées au bruit

- Zones concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Dax-Seyresse

Prescriptions liées au risque mouvement de terrain

- Zone de risque d'affaissement et d'éboulement

Prescriptions liées au risque pyrotechnique

- Zone de risque pyrotechnique - Z1/Z2
- Zone de risque pyrotechnique - Z3
- Zone de risque pyrotechnique - Z4
- Zone de risque pyrotechnique - Z5

Prescriptions liées au risque de transport de matières dangereuses

- Zone des ouvrages de transport de gaz naturel *Toute intervention dans cette zone doit faire l'objet d'une demande de renseignements auprès de TIGF*

PATRIMOINE, PAYSAGE ET BIODIVERSITE

- Ensembles paysagers et bâtis à protéger *cf fiches numérotées en annexes*
- Espace boisé classé
- Eléments paysagers à protéger
- Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux
- Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires
- Trame verte - corridors écologiques
- Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux
- Trame bleue - corridors écologiques
- Site patrimonial remarquable (ex-ZPPAUP)
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Sites classés ou inscrits

DIVERS

- Périmètre de sursis à statuer (fuseau 500m LGV hors Déclaration d'utilité publique)

ASSAINISSEMENT

Prescriptions liées à l'assainissement

- Zones sous la cote 9.90 NGF en zone non inondable, où toute nouvelle construction doit respecter des conditions spéciales de raccordement au réseau d'assainissement
- Secteur d'interdiction de construire ou dans lequel toute nouvelle construction nouvelle doit respecter des conditions spéciales pour protection du réseau d'assainissement (voir plan de détail en annexes)

Emplacements réservés		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
V1	Elargissement de la voie	Commune
V2	Voie nouvelle : desserte du secteur de Hillouton	Commune
V3	Création d'une voie douce	Commune

HABITAT MOBILITÉS ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT PATRIMOINE

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

REGLEMENT GRAPHIQUE
Commune de Candresse

Echelle 1/5 000 ©IGN BD PARCELLAIRE® 2017

PLUi-H arrêté le 7 mai 2019 :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 7 mai 2019

La Présidente,
Mme Élisabeth BONJEAN

PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal GRAND DAX

grand-dax.fr

GRAND DAX AGGLOMÉRATION